

Toute l'équipe de **Oise Tourisme** est à votre disposition pour vous accompagner et vous orienter **tout au long de votre projet**.

## Préambule



L'**hôtel de tourisme** est un établissement commercial d'hébergement **classé**, qui offre des chambres ou des appartements meublés en location à une clientèle de passage ou une clientèle qui effectue un séjour à la journée, à la semaine ou au mois mais qui, sauf exception, n'y élit pas domicile. Il peut comporter un service de restauration. Il est exploité toute l'année en permanence ou seulement pendant une ou plusieurs saisons.

## Les étapes du porteur de projet

La prise de contact avec les partenaires publics (Oise Tourisme, mairie, CCI...) doit impérativement se faire en amont du projet.

1. **Clarifier son projet** : quelles sont mes motivations, mes objectifs...
2. **Etude de marché** : analyse de la concurrence, des clientèles potentielles, de l'environnement économique, intégration des contraintes juridiques...
3. **Définition du concept** final
4. **Evaluation des coûts** et des retombées / Financement du projet : subventions, prêts...
5. **Réalisation** du projet : début des travaux
6. **Promotion et commercialisation** du projet

## Le contexte réglementaire :

La réglementation en matière d'hôtellerie est très dense. Elle concerne des domaines d'intervention aussi divers que variés. Voici un listing des principaux éléments à prendre en compte au cours des différentes étapes de votre projet :

### Urbanisme

Selon la nature de votre projet et des travaux qui en découlent, il peut être nécessaire de demander les autorisations administratives suivantes : permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable.

Pour toute précision à ce sujet et préalablement au démarrage de tout projet, il est impératif de prendre contact avec la mairie du lieu d'implantation ainsi qu'avec les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

## Le classement

Pour exploiter un hôtel de tourisme, il convient de :

- Remplir le pré diagnostic en ligne disponible sur le site [www.atout-france.fr](http://www.atout-france.fr) et l'adresser au cabinet de contrôle accrédité à qui vous aurez commandé au préalable votre visite de contrôle.
- Valider le rapport de contrôle complet remis par votre cabinet de contrôle accrédité.

La procédure de classement des hôtels de tourisme constitue un acte volontaire de l'exploitant mais elle est vivement recommandée. Vous pouvez retrouver la procédure détaillée à suivre sur le site d'Atout France.

## Réglementation des Etablissements Recevant du Public (ERP)

Le terme ERP désigne les lieux publics ou privés accueillant des clients ou des utilisateurs autres que les employés. Les ERP sont soumis :

- Aux normes de sécurité-incendie (Direction Départementale Services Incendie et Secours)
- Aux normes d'accessibilité des personnes handicapées (Direction Départementale des Territoires) : un projet doit intégrer l'accessibilité à tous les types de handicaps (physique, sensoriels, cognitifs, mentaux).

## Santé publique et hygiène

La réglementation en matière d'hygiène, de santé publique et de salubrité est drastique, notamment si le concept choisi intègre un service de restauration. L'ensemble de ces normes est consultable dans le **Règlement Sanitaire Départemental**.

Pour en prendre connaissance, il est nécessaire d'entrer en contact avec la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) et la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF).

## La promotion et la commercialisation

Parallèlement à la qualité des prestations fournies, une bonne commercialisation est primordiale pour garantir le succès d'un projet touristique.

## Les supports institutionnels

Afin de porter votre offre à la connaissance du grand public, Oise Tourisme met gracieusement à votre disposition son site Internet [www.oisetourisme.com](http://www.oisetourisme.com)

Les Offices de tourisme sont également présents pour relayer l'information sur leur territoire respectif.

## Internet

Aujourd'hui, c'est **LE support incontournable** de communication et de commercialisation. Il est vivement conseillé de posséder son propre site Internet, de maîtriser sa commercialisation en ligne et d'analyser son e-réputation. Oise Tourisme propose un **parcours de formation** numérique complet pour accompagner les prestataires.

Pour plus d'information...



**Bertrand Pouillaude**

03 64 60 60 22

[bertrand.pouillaude@oisetourisme.com](mailto:bertrand.pouillaude@oisetourisme.com)